

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 245

DE LYON

Mercredi 31 Août 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 16 DE CHAQUE MOIS

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent
le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent
le N°

ABONNEMENTS.
Lyon et départements limitrophes : 5 fr. 10
Autres départements : 6 fr. 10
Etranger (Union postale) : 9 fr. 10

FAITS DU JOUR

Les Russes continuent à se repeller sur Liao-Yang. Les Japonais essaient de les tourner. On croit que les Russes seront obligés d'accepter une grande bataille ou près de 400,000 hommes seront aux prises.

Les Japonais ont abandonné le système d'assaut contre Port-Arthur. Ils désespèrent de prendre la place de sitôt.

La situation est stationnaire à Marseille, où les négociations continuent. Les Compagnies veulent résister aux sommations du gouvernement.

Les journaux commentent le départ de Mgr Geay pour Rome. Les ministères sont furieux.

LA PETITE GUERRE

Tandis que le sang ruisselle à flots, à l'autre bout du monde, que les tueries effroyables succèdent aux carnages, que les bataillons entiers sont fauchés par les shrapnells ou englobés dans les cratères qui s'ouvrent sous leurs pas, pendant que des rangs épais de cadavres s'amoncellent aux abords de Port-Arthur et dans les plaines manchouriennes, nos paisibles populations de la Côte-d'Or et de l'Eure vont assister dans quelques jours à des batailles où l'on ne comptera, fort heureusement, ni morts ni blessés. Elles verront défiler des régiments, des escadrons, dresser des batteries, des fortifications, passer des tranchées, des tranchées creusées à travers les labours, dans lesquelles des tirailleurs viendront en rampant chercher un abri.

On entendra, aux premiers rayons de l'aube, crépiter les fusils à répétition et tonner les canons à tir rapide. On apercevra, au loin, sur les hauteurs, les généraux et leurs états-majors, suivant les mouvements des troupes du bout de leurs lunettes ou donnant des ordres que des estafettes vont porter de vive allure dans toutes les directions. Le soleil, la poussière, l'odeur de la poudre, l'ardeur des combattants enfiévreront l'atmosphère où monteront parfois de longues clameurs, des sonneries saccadées de clairons et de trompettes, alors que les fantassins, la baïonnette en avant, et les cavaliers, le sabre au clair, s'élanceront à la charge.

Pour compléter l'illusion, d'interminables convois se dérouleront le long des routes : voitures réglementaires, voitures d'ambulance, bagages de corps d'armée, équipages de pont, forges et fours de campagne, trains d'artillerie, lourds impédonnements escortés par la prévôté. La nuit, les villages où les troupes cantonnent seront environnés par des avant-postes, des grand'gardes, et le voyageur attardé devra répondre au *Qui vive?* des sentinelles. Des officiers, accompagnés d'un porteur de faïte, feront des rondes comme en temps de guerre, mais il ne s'agit, en somme, que de manœuvres, quelque chose comme une répétition en costumes du drame qui se joue en Extrême-Orient, mais où manqueront ces accessoires terrifiants qu'on appelle des obus et des balles.

La petite guerre, si tous ceux qui y participent, depuis le général en chef jusqu'au dernier tourlourou, n'y apportent pas le plus grand sérieux, devient une farce profondément ridicule. Ce n'est même plus la représentation approximative de la lutte tragique que nos soldats pourraient avoir à soutenir demain ; c'en est la parodie lamentable, la caricature écoeuvante. J'ai assisté déjà à des manœuvres de ce genre, par lesquelles l'argent des contribuables était inutilement gaspillé et où, du haut en bas de la hiérarchie, se manifestait une indifférence coupable pour l'enseignement et les progrès qui pouvaient en résulter. Il faut tenir compte, sans doute, de la lassitude provenant d'une longue période de paix armée. La tension excessive des esprits animés par l'espoir de la revanche, dans laquelle nous avons vécu pendant les premières années qui ont suivi nos désastres, s'est relâchée insensiblement ; mais à qui s'en prendre, sinon aux hommes qui nous gouvernent, ou à ceux qui nous ont entraînés dans cette aventure ?

Cette année encore, un effort, qui sera peut-être le dernier, va être tenté pour faire l'instruction de nos soldats et de leurs chefs, par les généraux Brugère et Hagron, membres du conseil supérieur de la guerre. Le premier dirigera, à l'est de Dijon, vers Mirebeau-sur-Beze, les évolutions des 7^e et 8^e corps, grossis par une division provisoire d'infanterie coloniale et par deux divisions de cavalerie ; le second, aux environs de Dreux, mettra aux prises les 3^e et 4^e corps, soutenus par deux brigades de cavalerie indépendante. Il n'est pas douteux que l'un et l'autre apporteront à l'exécution de leur mission toute l'application et le zèle désirables. Avec des tempéraments différents et des idées sur la guerre, ils appartiennent tous deux à l'école des généraux qui aiment leur métier avec passion. Ils ont la foi patriotique de ceux qui croient, comme on dit,

que c'est arrivé et, jusqu'à présent, en se réfugiant dans un travail acharné, ils ont eu la bonne fortune de pouvoir faire leur devoir sans se heurter, comme tant d'autres, à des difficultés insurmontables. Il faut nous en féliciter.

Le général Brugère n'a pas encore adressé à ses subordonnés d'instructions spéciales relatives à la conduite des opérations qui vont s'engager. C'est presque inutile, puisque la méthode de combat qu'il préconise est connue et qu'il a eu l'occasion de l'appliquer dans de précédentes manœuvres. Déjà, dans la Beauce, dans les Charentes, dans l'Argonne et, il y a deux ans, dans la Lauragais, il a nettement indiqué ses préférences pour l'emploi des réserves, — que le général Hagron recommande également — et le système articulé en profondeur. Comme le général Langlois, il pense que la décision s'obtiendra toujours par l'intervention des masses, après une longue préparation au combat d'usure. Ce combat peut très bien se poursuivre, comme le démontrent les événements actuels pendant plusieurs semaines. Le général Brugère l'avait parfaitement prévu, lorsque, aux environs de Castelnaudary, il faisait reprendre le lendemain à ses soldats, aussi exactement que possible, les positions qu'ils occupaient la veille. Je ne saurais donc pas autrement surpris si, aux prochaines manœuvres, les batailles se prolongent pendant deux ou trois jours, avant le choc final. On y verra sur tout l'action combinée de l'artillerie et de l'infanterie pendant l'attaque et la défense.

Sans négliger cette question, le général Hagron qui, si je ne me trompe, fait ses débuts comme directeur des manœuvres, semble se préoccuper avant tout du problème tactique qu'on appelle la prise de contact. Il a subdivisé ses deux corps d'armée en brigades indépendantes, possédant leur artillerie, leur cavalerie et même leur compagnie de génie. On comprend aisément que ces brigades formeront, le cas échéant, des détachements mixtes de couverture destinés à appuyer l'exploration de la cavalerie, à forcer l'ennemi à se découvrir et à retarder sa marche par des combats en retraite. Si l'on y réfléchit, c'est la tactique employée jusqu'à ces derniers jours par Kouropatkin et qui lui a permis d'achever sa concentration à l'abri des corps de Zassouloff, de Keller et de Stackelberg. A ce point de vue, la première partie des manœuvres du Nord-Ouest sera peut-être la plus intéressante. Il est vrai que la seconde et la troisième période ne manqueront pas de fournir d'autres sujets d'étude. On doit trancher notamment la question du chargement des fantassins, qui fera l'objet d'expériences particulières. Le 104^e régiment d'infanterie mettra en essai un nouveau sac et dans les autres régiments on devra rechercher les moyens pratiques d'alléger le sac actuel pendant le combat et pendant la marche. Rien de plus nécessaire et personnel, j'espère, ne songera à contester l'utilité de manœuvres capables de donner un pareil résultat. En tout cas, continuons à faire, le plus sérieusement possible, la petite guerre. C'est encore le meilleur moyen d'éviter la grande.

Marcel GIROM.

NOTES POLITIQUES

A LA CONQUÊTE DE ROME

Les militants de la Libre Pensée, c'est-à-dire des gens qui sont obligés de crier bien haut que leur esprit est dégagé de toute contrainte afin de s'en convaincre eux-mêmes, ne se contentent pas de penser librement comme vous et moi — satisfaction qui n'est point à la portée de tout le monde, il faut croire — ils éprouvent par instant le besoin de se réunir pour clamer en chœur qu'ils ne pensent à rien... sinon à embêter les autres.

Ainsi ces hommes terribles et ces non moins terribles femmes, car le beau sexe compte pas mal de membres dans la congrégation ont résolu de frapper un grand coup. Après nous avoir embêté et encombré nos rues de processions grotesques et de défilés ahurissants de cocasserie, files indiennes de pauvres diables abrutis par l'humanité, l'Aurore et les discours pornographiques du père Charbonnel, citoyens parés d'églantines et qui causent étonnement à leur place en train d'essayer le derrière de leurs gosses, le tout agrémenté de drapeaux rouges et de chants grossiers, les prétendus libres-penseurs s'en vont à Rome, histoire d'embêter le Pape.

Jusqu'ici le Pape a négligé de nous faire savoir ce qu'il pensait de ce pèlerinage d'un nouveau genre, mais nous avons tout lieu de supposer que les murs épais du Vatican, qui, cela est connu, abritent les plus épouvantables des ténérailles et les plus infâmes conspirations contre l'intelligence, ne seront pas autrement ébranlés par cette démonstration puérile.

La caravane des esprits libres est donc prête. Elle est organisée, il faut en convenir, avec un réel souci des soins que nécessitent des estomacs également libres et parfaitement constitués. L'esprit ne devant, avant tout, recevoir aucun contact qui pût l'impressionner si légèrement soit-il, toutes choses de nature à l'émouvoir ont été scrupuleusement écartées... Rien n'a été oublié, pas même Mme Desparmet-Ruello, directrice du Lycée de filles de Lyon, qui va représenter la-bas, je ne sais quelle organisation, ou fédération, ou commission.

Dieu m'a garde de prétendre que Mme Desparmet-Ruello ne sera pas précieusement

à sa place parmi les antiquités de la Ville Eternelle... Mais ne peut-on pas craindre qu'à son retour, les vacances éternelles, elle ne fasse part à ses jeunes élèves de ses impressions de voyage et de congrès en des termes... libres, peu conciliants avec la neutralité de l'école ?

Quels hauts cris ne pousseront pas la gent maçonnique et officielle si quelque professeur de notre Université s'avise de prendre part un jour, avec grand renfort de réclame, à un pèlerinage à Lourdes ?

On le révoquerait, tout simplement. Citoyens, je demande la révocation de Mme Desparmet-Ruello, coupable de s'être officiellement à un pèlerinage, à une cérémonie du culte de la religion de l'Esprit... qui consiste surtout à n'en pas avoir. — Léon BORDE.

INFORMATIONS

LES ANGLAIS AU THIBET

Simla, 30 août.
On croit savoir que l'accord s'est établi au sujet de la rédaction des clauses du traité à intervenir entre la Grande-Bretagne et le Thibet. La mission anglaise quittera Lhasa plus tôt que le gouvernement ne le prévoyait.

MORT DU SULTAN MOURAD

Paris, 30 août.
Une dépêche de Constantinople annonce la mort de l'ex-sultan Mourad V, frère du sultan actuel Abdul-Hamid V, qui souffrait depuis longtemps du diabète. Mehmed-Mourad V était né à Constantinople le 21 septembre 1840 et avait succédé le 30 mai 1876 à son oncle, le sultan Abdul-Aziz, renversé par une révolution de palais. Il fut déposé à son tour le 30 août suivant, enfermé comme aliéné et remplacé par le sultan actuel.

LE CAS DE MGR GEAY

Paris, 30 août.
Contrairement à ce qui a été dit, le conseil des ministres n'a pas eu à s'occuper du départ pour Rome de Mgr Geay, évêque de Laval. Voici ce que dit à ce sujet l'«*Œuvre*» : « Le départ de l'évêque de Laval a été des plus mystérieux et tenu absolument secret. Personne dans son entourage, même le plus immédiat, n'en a été avisé. C'est ainsi que M. l'abbé Barrier, vicaire général, chargé de l'administration provisoire du diocèse, l'ignorait encore hier soir et croyait toujours son évêque en train de goûter les frais ombrages de sa villa de Saugues. « D'autre part, la lettre adressée de Turin à M. le président du conseil par Mgr Geay, à la date du samedi 27, n'était pas encore parvenue hier à son destination, et c'est par la Croix que la décision des cultes a été informée de la décision subite de l'évêque de Laval. Comme la Croix ne paraît que le soir, le conseil des ministres qui s'est réuni hier matin ignorait l'incident et n'a pu en discuter les conséquences. « Cependant la mesure qui sera prise par le gouvernement est d'ores et déjà certaine, et Mgr Geay, qui a obéi au Souverain-Pontife mais désobéi au ministre des cultes, sera privé de son traitement. Notons qu'à Rome l'arrivée de l'évêque est passée presque inaperçue ; notre correspondant nous télégraphie que la *«Croce»* romaine n'a annoncé la nouvelle en termes laconiques à ses lecteurs de la Ville éternelle et l'a fait suivre d'une simple prière, adressée à toute la presse catholique italienne et du dehors, de s'abstenir de tout commentaire, en attendant la décision du Saint-Siège. « Ajoutons que l'affaire sera maintenant instruite à Rome selon les règles ecclésiastiques. Tout commentaire serait pour le moment superflu ; il convient d'attendre les décisions pontificales. Nous pouvons toutefois constater

La Délivrance de Port-Arthur

Paris, 30 août.
On télégraphie de Chéou au *Matin* que le général Kouroupatkine aurait écrit dernièrement à Saint-Petersbourg pour prier de faire savoir à Port-Arthur qu'avant bientôt 600.000 hommes il allait marcher en avant. Il demandait aux défenseurs de tenir encore un mois, au bout duquel il serait devant cette ville.

Une lettre parvenue de Port-Arthur vient d'arriver, disant que les Japonais ont pris Pigeon-Bay mais n'ont pu s'y maintenir, la position étant intenable pour eux comme pour les autres.

Le Départ de l'« Orel »

Toulon, 30 août.
L'« Orel » sur son départ et l'on attendait, après-demain, Mme de Néldoff. Nous avons dit quelle idée généreuse était venue à la femme de l'ambassadeur russe à Paris, désireuse d'employer les fonds charitables que de divers cotés on avait mis à sa disposition.

Mme de Néldoff a vu venir à elle la puissante Société française de secours aux blessés militaires, que préside chez nous le marquis de Vogüé. De la conjonction de ces deux bienfaisances est sortie une œuvre de belle allure qui va bientôt porter au loin, une fois de plus, le bon renom de la générosité française dont les Russes ne doivent pas douter quel qu'on essaye de leur faire accroître.

Trois cent mille francs, comprenant une centaine de mille francs versés par le syndicat de la presse parisienne, montant de souscriptions recueillies en février et mars dans nos journaux, telle est la part de la Société de secours aux blessés militaires dans l'aménagement du navire-hôpital *Orel* qui va partir incessamment d'ici, terminé, peint, armé de tous les engins pratiques du pansement et des opérations chirurgicales, hélas !

Deux cent cinquante mille francs, telle sera environ la belle part que s'est réservée Mme de Néldoff, dans le coût de cette installation comme les Russes n'en ont pas encore.

LA GRÈVE DE MARSEILLE

La situation. — Les pourparlers. — Les Compagnies et M. Pelletan.

Marseille, 30 août.
La situation est toujours la même. On ne signale aucun incident.
Ce matin on a un peu travaillé au môle, 500 dockers sont occupés à bord de vapeurs étrangers.
Les compagnies de remorqueur viennent de licencier tous leurs équipages. Toutes les compagnies de navigation, sauf les Messageries maritimes, sont fermées.
La *Provence*, des Messageries maritimes, vient de désarmer.
M. Péntissat, administrateur de la marine, a reçu ce matin M. Latoré, président des passagers en partance à Marseille. M. Latoré a demandé qu'un navire de l'Etat soit affecté à la ligne de Bône. M. Péntissat a répondu qu'il en référerait au ministre, et il a pu promettre que la *Nice* relâcherait à son prochain voyage.

Dans le Port. — La Matinée

Marseille, 30 août.
C'est ce matin qu'expirait le délai fixé par les directeurs des compagnies de remorqueur pour venir en aide aux navires étrangers. Dès ce matin, les remorqueurs ont commencé à désarmer ; il en résulte que le *steamer Egypt*, de la Peninsular and Oriental, et le *Reva*, de la British India, ont dû quitter le port par leurs propres moyens. Le *Reva* n'a d'ailleurs pas pu embarquer le charbon qu'il lui devait prendre.
Le *Lancashire*, de la Blyth Line, a pu, de son côté, effectuer ses opérations sans encombre ; il a quitté Marseille ce matin ; mais, par contre, le *Massilia*, de l'Anchor Line, a dû s'arrêter aux bouées et ne peut, par conséquent, opérer son débarquement.
De même le *Benhead*, de Liverpool, qui arrivait de Cardiff avec un important chargement de charbon, ne peut le débarquer.
Ce matin quatre cent cinquante dockers environ travaillent dans les docks des mûles ; les quais sont sillonnés par des patrouilles de gendarmes et d'agents.
M. Péntissat, administrateur général de la marine, interrogé sur la situation présente, a déclaré :
« La situation demeure stationnaire ; les armateurs, mécontents de l'attitude de certains équipages, poussés à bout par l'intolérable système des mises à l'index, ne paraissent résolus à rester dans le statu quo et à ne faire aucune concession.
« C'est leur état d'âme actuel ; mais j'espère qu'il se modifiera et permettra ainsi à M. de la Mée de la Salle, qui a accepté la difficile mission de faire l'arbitrage, d'aboutir à la solution recherchée par tous.
« En tous cas, les inscrits maritimes ne seront pas un obstacle. Que le conflit s'aggrave entre les contremaîtres et les dockers, et les inscrits maritimes réintégreront leurs bords dès qu'on les y conviendra.
« — Sans conditions ?
« — Je ne suis pas autorisé à vous répondre, mais je crois pouvoir vous assurer qu'ils se contenteront d'un minimum de satisfactions, au bénéfice toutefois de cette garantie que les compagnies prendraient l'engagement d'examiner et de discuter leurs revendications. Il faut, du reste, remarquer que les inscrits maritimes, à part ceux de la Compagnie générale Transatlantique, ne sont pas en grève. »

Les Délégués des Ports de France

Marseille, 30 août.
Le congrès des délégués des ports de France est décidé ; il se tiendra à Paris, mercredi ou jeudi de cette semaine. La presse ne sera pas admise aux séances et les délégués ne devront pas se laisser interviewer.
Le bruit court ici que des démarches seraient faites auprès du gouvernement, par une délégation du congrès, mais cette démarche rencontre de l'opposition.
A Marseille, ce matin, 600 dockers travaillent sur les quais aux navires étrangers. La situation est toujours calme. Les patrons de toutes les industries travaillent à la rédaction d'une affiche qui doit être placardée cette semaine. L'attitude de M. de la Mée, président de la chambre de commerce, est critiquée par les syndicats patronaux.

La Réponse des Compagnies à M. Pelletan

Un haut fonctionnaire de la Compagnie transatlantique, interrogé sur les déclarations faites par M. Pelletan relativement à la grève de Marseille, nous a répondu ainsi :
« Nous ne pouvons croire que ce soit sérieusement que M. Pelletan ait dit qu'il n'y a pas actuellement à Marseille de grève d'inscrits maritimes, mais seulement une grève des compagnies. Les compagnies ne sont nullement en grève. Pourquoi s'y mettraient-elles ? Dans quel but ? Quel profit peuvent-elles retirer de cet arrêt de la navigation qui entraînera pour l'armement marseillais une perte de plusieurs millions ? »

« En ce qui concerne spécialement la Compagnie transatlantique, sur les navires de laquelle a pris naissance la grève qui s'est étendue à tout le port de Marseille, dockers et autres auxiliaires de la maintenance, compris, ce n'est pas nous qui avons soulevé la difficulté.
« Nous ne demandons rien à nos équipages ; ce sont eux au contraire qui avaient présenté un cahier de réclamations visant un certain nombre de points, notamment les heures supplémentaires, le redoublement et les conditions du travail à bord.
« Les pourparlers durent depuis un certain temps déjà. La Compagnie avait accepté la satisfaction à son personnel sur deux points, les heures supplémentaires et le redoublement, quand tout à coup, sans aucune mise en demeure, sans avis préalable, les équipages de trois de nos paquebots, la *Ville-de-Madrid*, le *Bugeand* et le *Chancy*, ont abandonné le bord dans les conditions que l'on sait, mettant en quelque sorte en péril la vie des passagers.
« Notez que ces hommes avaient signé leur engagement, que leur contrat d'embarquement portait expressément qu'ils devaient effectuer le voyage d'aller et de retour, et qu'ils avaient reçu les avances d'usage. Or le ministre de la marine prend-il qu'il n'y a pas de grève d'inscrits ?
« Si nos équipages avaient débarqué au retour du voyage et déclaré qu'ils refusaient tout nouvel embarquement pour un motif quelconque, il y aurait eu également grève de leur part, mais grève normale, qui ne les aurait pas tombés sous le coup de la loi de 1898, laquelle est bien, ce me semble, une loi de la République, et non de l'Empire, une législation à moderne et d'un pays libre, comme dit M. Pelletan, et non un vestige d'une époque barbare.
« Nous croyons être sur un terrain inattaquable et nous attendons la suite des événements. »

En ce qui concerne les déclarations de M. Pelletan relatives à la législation qui régit les compagnies de navigation étrangères, M. Verneaux, chef du contentieux à la Compagnie des Messageries maritimes, a déclaré : « Le ministre de la marine commet une erreur lorsqu'il déclare que ni l'Angleterre ni l'Allemagne ne traitent comme délinquants les marins du commerce qui abandonnent leur bord dans les conditions où le fait vient de se produire à Marseille.
« Dans la communication que j'ai faite en avril dernier à la Société de législation comparée, j'ai rappelé que plusieurs législations étrangères ont enlevé aux marins le droit d'interruption collective du contrat de travail ; en Allemagne, par exemple, l'article 96 de la loi du 2 juin 1902, — c'est récent, il me semble, — puni d'une amende égale au montant d'un mois de salaire l'homme qui abandonne le navire sans permission. L'article 93 prévoit une amende de 300 marks et un emprisonnement qui peut aller jusqu'à trois mois contre l'homme d'équipage qui, pour se soustraire à la continuation du service, déserte ou se cache. Aux termes de l'article 101, lorsque deux ou plusieurs personnes appartenant à l'équipage refusent en commun et de concert l'obéissance due au capitaine, à un officier ou à tout autre supérieur, chacun des coupables est passible d'un emprisonnement d'un an ; le chef du complot peut en avoir pour trois ans.
« Que pense M. Pelletan de ses affirmations et des lois étrangères qu'il invoque si mal à propos et sans les connaître ? »

La Lettre de M. Trouillot

Paris, 30 août.
Voici le texte de la lettre envoyée par M. Trouillot, ministre du commerce, aux compagnies de navigation assurant un service postal :
Paris, 28 août.
Monsieur,
A la suite de difficultés survenues entre la Compagnie générale Transatlantique et les équipages de cette entreprise, la grève générale des inscrits maritimes et des équipages vient d'éclater à Marseille. Ainsi que je l'ai déjà dit dans des précédentes annotations, j'en dois vous rappeler, à cette occasion, quelques termes de l'article 10 du cahier des charges régissant

l'exécution des services maritimes postaux entre la France, l'Algérie, l'Espagne, la Corse, l'Italie, la Grèce, l'Égypte, l'Inde, l'Australie, le Japon, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Asie, l'Océanie, etc. d'un voyage, quelle qu'en soit la cause, entraîne sur la subvention une retenue correspondant aux parcours non effectués.
D'autre part, l'article 10 prévoit également de 50 fr. par heure de retard au départ ou à l'arrivée, et de 100 francs au delà de six heures. Le même article autorise les commissaires du gouvernement à proroger les concessions en cas de force majeure, les mesures nécessaires pour assurer le service, les frais restant à la charge des concessionnaires.
En conformité de ces dispositions, l'administration des postes et télégraphes va prendre toutes les mesures à cet effet.
Vous voudrez bien ne pas perdre de vue que votre Compagnie sera responsable, dans tous les cas, de l'intégralité des dépenses que le gouvernement aura faites pour assurer l'exécution du service. Dans le cas où la retenue de subvention ne suffirait pas pour couvrir les frais nécessaires à l'Etat pour les transports qu'elle devrait effectuer, la différence entre cette retenue et ce prix resterait à sa charge.
Recevez, etc.

Le ministre du commerce, TROUILLOT.

Les compagnies ont arrêté les termes de leur réponse à la lettre du ministre. Elles admettent la retenue de la subvention, puis-que le service postal n'est pas effectué, mais elles protestent contre l'amende, en invoquant deux motifs : d'abord, qu'elles se trouvent en présence d'un cas de force majeure, la grève, ensuite que le gouvernement se refuse à appliquer la loi sur les inscrits.
Les compagnies estiment que la grève ne se serait peut-être pas produite si la dite loi avait été mise en vigueur.

Les Pourparlers

Marseille, 30 août.
La Chambre de commerce est convoquée cet après-midi en séance extraordinaire pour entendre les communications de son président, M. de la Mée de la Salle, qui, de concert avec ses deux vice-présidents, MM. Desbrière et Agelasto, a engagé des pourparlers avec les armateurs, les dockers et les inscrits maritimes.
Les membres de la Chambre de commerce seront appelés à donner leur avis sur la situation actuelle et les moyens à employer pour mettre un terme au conflit. C'est en conformité de ces décisions qui pourront être prises par cette assemblée que M. de la Mée de la Salle continuera dès demain ses négociations.

Du côté de l'armement, on est résolu à résister jusqu'au jour où le gouvernement sera disposé à appliquer la loi sur l'inscription maritime et où les dockers auront consenti au contrat de travail qui met le commerce, au moins pendant un temps déterminé, à l'abri des continuelles et brèves cessations de travail, qui sont une ruine pour tout le monde.
De leur côté, les contremaîtres des chantiers des ports, avec lesquels se sont solidarisés les états-majors et qui, en somme, ont été le prétexte initial du désarmement actuel, viennent de faire connaître au président du syndicat des entrepreneurs de maintenance le cahier de leurs revendications. Ils posent comme condition à la reprise du travail :
1° la réintégration des contremaîtres vus par l'index des ouvriers ; 2° le droit de choisir leurs ouvriers sans qu'ils aient à se préoccuper s'ils sont ou non portés sur un syndicat quelconque ; 3° la suppression des délégués de chantiers, dont l'autorité se substitue constamment à la leur ; 4° enfin, l'engagement par les ouvriers de renoncer définitivement aux mises à l'index qui les visent.

Les ouvriers dockers, de leur côté, paraissent peu disposés à souscrire à ces conditions, surtout en ce qui concerne leur syndicat. Ils ne veulent pas renoncer à leur droit de grève, à la Bourse du travail, de hier soir, M. Pichot, secrétaire général de la Fédération nationale, a adressé des dépêches à tous les syndicats des ports pour les aviser qu'en cas de prolongation du conflit, il réunirait à Paris un congrès des délégués des ports de France pour décréter la grève générale.
Les inscrits maritimes, pour leur part, par l'organe de leur secrétaire général, M. Rivelli, déclarent qu'ils sont prêts à entrer en relations avec leurs patrons et à faire toutes concessions possibles, mais à condition que le travail, il suffirait, dit celui-ci, de réglementer le travail du marin selon la loi de M. Pelletan, d'appliquer à tous, salubrités et supérieurs, les lois du pays, de mettre en vigueur le contrôle de l'Etat dans toutes les compagnies de navigation comme pour les sociétés anonymes, d'arrêter les administrations de l'inscription maritime contre l'armement et réquisitionner les navires subventionnés pour les services publics quand, avant la preuve d'un désarmement complet et voulu par les armateurs, ces services sont arrêtés.

L'Origine du Général Kuroki

On avait dit que le général japonais Kuroki était d'origine européenne. Je l'ai dit aujourd'hui confirmé par le propre aveu du général, M. Poliakoff, qui habite à Rostoff-sur-le-Don, et qui donne, dans la lettre suivante, adressée au *Pravdsky Krai*, de curieux détails sur les parents de Kuroki :
« Il y a quelques jours, le *Pravdsky Krai* a reproduit

LA VIE LYONNAISE

Comice Agricole de Villeurbanne

Nous rappelons que le Comice agricole de Villeurbanne tiendra cette année son grand concours le dimanche 4 septembre. Il aura lieu sur la place de la mairie.

Cette fête agricole, incontestablement la plus belle et la plus grandiose de la région, promet cette année de dépasser comme importance toutes ses devancières.

M. le président de la République a bien voulu, pour montrer son attachement au Comice agricole de Villeurbanne, envoyer un objet d'art qui sera offert en souvenir au cultivateur qui exposera le plus beau lot de vaches laitières.

De très nombreuses récompenses consistent en médailles d'or, de vermeil, d'argent et en bronze s'élevant à la somme de 1700 francs, ainsi qu'autant en espèces, seront distribuées aux exposants ainsi qu'aux vainqueurs agricoles des deux sexes.

On peut encore, jusqu'au vendredi dernier, adresser les demandes d'exposition à M. Godard, secrétaire général, cours de la Liberté, 67, Lyon.

Tous les constructeurs peuvent prendre part aux concours, les emplacements sont gratuits.

Voici le programme de cette fête de l'agriculture, à laquelle la fanfare de Villeurbanne, ainsi que les pompiers, prêtent leur bienveillant concours :

A 8 heures. — Rendez-vous général à la mairie de Villeurbanne.

Chaque des membres du comice vaudra bien des années, retirer, après du trébuchet du soir, la carte d'invitation pour le banquet du soir et les insignes qui lui permettront de prendre part aux opérations de la journée.

A 8 heures. — Réception des membres du jury à la mairie de Villeurbanne.

A 8 heures 1/2 précises. — Entrée en fonctions des commissions d'examen des concours généraux.

A 10 heures précises. — Communication au bureau des propositions de récompenses.

A 2 heures. — Distribution publique des récompenses.

A 4 heures. — Banquet.

CASINO - KURSAAL

Le Cabaret des Arts

Sommes-nous devenus frondeurs à ce point que ceux qui font métier de chançonner les hommes du jour soient assurés de trouver en notre ville un accueil presque enfantine. Depuis que nous sommes devenus frondeurs, nous ne nous plaignons pas, il nous est plus agréable, lorsque nous allons au café-concert, d'entendre médire avec élan de Poullet, qui est d'ailleurs, que de voir commettre sur le retour vanter au public la grâce de ses retonneaux et son chic parisien.

C'est les chansonniers du Cabaret des Arts qui ont assumé la tâche de diabler nos rates courtoises à partir de leur langage, ils y ont réussi.

Nous connaissons la plupart des chansonniers dits par Bonneau. C'est avec un plaisir nouveau que nous les avons entendus, l'autour de leur donner une note d'ironie personnelle qui les rend plus mordants.

Peu d'œuvres nouvelles de Montoya, le sentimentalisme mièvre de la Chanson d'antan suffit encore à soulever les applaudissements d'enthousiasme.

La soirée s'est terminée sur une revue de Lucien Boyer et de Numa Blés, *Les Boutons de Parure*, des couplets lestement tricotés, une divertie accorte, beaucoup d'actualité, peu d'originalité, de l'esprit et de la vie.

Des applaudissements nourris du public et chacun s'en fut chez soi.

TERRIBLE EXPLOSION

La dynamite. — Un ouvrier terrassier grièvement blessé.

Un terrible accident est arrivé hier matin à Francheville, dans les chantiers de la ligne de construction du chemin de fer de Givors à Paray-le-Monial.

Les travaux de la voie s'exécutent en certains endroits l'emploi de cartouches de dynamite pour faire sauter des enrochements.

Un ouvrier terrassier, nommé Girard, avait été chargé de mettre le feu à une mine, mais à peine s'était-il approché que deux cartouches éclatèrent subitement et le malheureux reçut la décharge en pleine poitrine.

On se porta au secours du pauvre homme qui fut relevé dans un état lamentable, les membres brisés, le corps couvert de contusions, le visage brûlé.

Avec infiniment de ménagement, Girard fut transporté à son domicile à Francheville où un docteur lui donna des soins, mais devant la gravité de son état, on le transféra à l'hôpital Saint-Pothin.

On redoute une issue fatale.

CHRONIQUE

A la Préfecture. — Nous apprenons la nomination de M. Marty, secrétaire général pour la police à la Préfecture du Rhône, au poste de commissaire du gouvernement à Vichy.

La gare d'eau de Perrache. — A l'insinuation de la Compagnie des Bateaux-Omnibus, le maire de Lyon vient d'intenter une action contre la Compagnie P.-L.-M. à propos de la gare d'eau de Perrache. Le procès engagé par M. Augagneur repose sur les points suivants :

Que la Compagnie P.-L.-M. refuse l'entrée libre dans la gare d'eau qui est ouverte à tout navire battant pavillon, et qu'elle ne l'ouvre qu'après formalité de demande, ce qui occasionne des retards alors que l'entrée de cette gare doit être libre.

Que, pour la desserte de ses ateliers, cette compagnie a établi, à une hauteur insuffisante, un pont sur lequel, pendant les hautes eaux, les bateaux ne peuvent passer, et qui, coupant le quai, lui laisse une longueur d'environ 50 mètres, insuffisante pour y passer les bateaux qu'il faut aller chercher ailleurs.

Que, par suite du défaut ou de l'insuffisance du barrage, les bateaux ne peuvent entrer ou se mouvoir normalement.

Que les quais ne sont abordables nulle part : Les quais, malgré des sommations répétées, la Compagnie P.-L.-M. refuse de faire les travaux d'aménagement nécessaires pour l'exploitation libre de cette gare d'eau.

Que, non seulement la Compagnie P.-L.-M. a comblé en ruines les murs de soutènement et de désagréger les berges des bassins, mais qu'elle a provoqué lui-même ces derniers temps des opérations de dragage qui ont restreint les dimensions, engravé les fonds et substitué à l'insuffisance régulière des fonds un relâchement défectueux et qui fait obstacle à l'abordage des bateaux.

Sans rien enlever d'ailleurs à l'initiative de M. Augagneur, nous nous bornerons à dire que la Compagnie de la Chambre de commerce de Lyon soutient depuis des années la même thèse.

Le comice agricole de Givors. — Rappelons que lundi 5 septembre aura lieu à Givors, dans le quartier de la porte d'Artois, le concours du comice agricole, Saint-Genès-Laval, Montant et Givors.

A 8 h 1/2 du matin, réunion des membres du jury à la mairie.

A 9 heures, ouverture du concours.

A 11 heures, dépôt des rapports des commissions.

A midi et demi, distribution publique des prix et encouragements.

A 2 heures du soir, banquet.

Pour les Pompiers de Villeurbanne. — A la suite de l'incendie qui a éclaté le 21 août dernier dans l'usine de MM. Girod et Cie, rue Germain, M. Girod a fait remettre la somme de 50 francs pour être versée à la caisse de la compagnie des sapeurs-pompiers de Villeurbanne.

Taxe officielle du pain. — D'après la taxe officielle établie par le Syndicat patronal des boulangers, le prix du pain, pendant le mois de septembre prochain, ne subira aucun changement.

Il reste donc ainsi fixé : Pain de ménage, le kilog. 0 35 Pain blanc, le kilog. 0 40

Nos vitrines sportives. — Notre ami Blot, de retour du mont Ventoux, où s'est déroulé samedi et dimanche l'important meeting de côte, a rapporté une magnifique collection de photographies que nos lecteurs pourront voir aujourd'hui dans nos vitrines.

Pendant les Chaleurs. — Pharmacie du Serpent. — Médicaments toniques, hygiéniques, analgésiques. — Boissons rafraichissantes. — Sels digestifs et gazeux. — Préparations antipeptiques, désinfectantes et anti-épidémiques.

DEMANDES D'ADHESION A LA GENTIANE FRANÇAISE

FAITS DIVERS

Renversé par une automobile. — Un ouvrier terrassier, M. Claude Buiard, âgé de 42 ans, employé chez M. Bussy, quai Pierre-Sclère, a été victime hier d'un grave accident.

En descendant d'un tramway, au faubourg de la Croix-Rouge, il a été renversé par une automobile venant à toute vitesse en sens inverse.

Projeté avec force sur la chaussée, le malheureux se fit de graves contusions à la tête et aux jambes.

On le transporta en toute hâte à l'Hôtel-Dieu où il fut admis d'urgence.

On craint des lésions internes.

Collision de trains. — Le train de marchandises n° 3008 a tamponné un wagon se trouvant sur la communication de la voie n° 2 en gare de Villeurbanne-Chazelles.

La machine du train et un wagon ont été avariés; heureusement aucun accident de personnes.

Les trains ont de ce fait subi 32 de retard.

Arrestations. — Hier soir, à huit heures, le service de la Sûreté a opéré une descente dans plusieurs logements à la nuit. Un individu qui se faisait appeler Mareschal et n'était autre que le nommé Gustave Albert, âgé de 35 ans, déserteur du 156^e d'infanterie, a été arrêté.

Il a été condamné, venant de Grenoble, recherché pour agression nocturne, ont été arrêtés et écroués.

Accidents du travail. — M. Eugène Vienne, âgé de 22 ans, manoeuvre, demeurant à Pierre-Bénite, rue de la Moucha, était occupé hier soir, dans l'usine où il est employé, à grainer des arbres de transmission lorsque, par suite d'un brusque mouvement, il fut précipité de l'échelle sur laquelle il était monté.

Dans sa chute, Vienne s'est fait de multiples contusions sur tout le corps.

Il a été amené à l'Hôtel-Dieu.

M. Lingot, machiniste chez M. Rollero, 92, rue Tête-d'Or, a été assez grièvement blessé à la main droite par une toupie verticale. Un docteur a donné des soins au blessé qui devra passer de cet accident, prendre un mois de repos.

Un peu plus tard, un ouvrier travaillant dans le même atelier, M. Vallo, a eu quatre doigts de la main droite écrasés par une machine.

Il a été soigné à la pharmacie Berne et fut ensuite reconduit à son domicile.

VILLEURBANNE. — Etat civil. — Naissances : Adrienne Savoyat, Antoine Durand, Maurice Meunier, Marius Gerbais, Auguste Rolland, Hélène Abel, Gaston Monneret, Camille Chominy, Philibert Gailleton, Maria Lafay, Augusta Gropédier, Louis Allard, Léon Blanc, Jeanne Poncet.

Décès : Auguste Joubert, 6 mois, Marie Claret, 40 mois, Adrien Berthelin, 55 ans, Marie Courbon, veuve Gouher, 90 ans.

Publications de mariages : François Botton et Gabrielle Broly, Jean-Baptiste Veullaud et Marie Millé, Claude Marius et Louise Perrin, Victor Vigouroux et Jeanne Marchal, Joseph Bilet et Marie Rolland, Frédéric Blein et Marie Bert, Henri Gonin et Marthe Laporte, Claude Poinat et Marie Camblone, Alphonse Ferrand et Louise Roure, François Bayon et Eléonore Barraud.

Sur la voie publique. — Le sieur Henri Germain Spouget, âgé de 50 ans, cantonnier, demeurant route d'Heyrieux, maison Barbier, passait hier matin, chemin de Villeurbanne à Vénissieux, quand tout à coup il tomba des suites d'un malaise.

La voiture d'ambulances fut appelée par téléphone et le docteur Sponcet à l'Hôtel-Dieu, où il l'a été admis.

Les dévaliseurs de villas. — Pour cette fois, ils n'ont pas réussi.

Plusieurs d'ailleurs de villas se sont introduits la nuit dernière, dans la propriété de M. Merle, cours Eugénie, 45.

Au moment où ils s'apprêtaient à ouvrir le poulailier, le chien de la maison, un fort molosse danois, leur donna la chasse.

Ils eurent le temps néanmoins de disparaître avant que l'animal ait pu leur distribuer quelques coups de dents ; cela a été fort dommage.

OULLINS. — Etat civil. — Naissances : Adrien-Charles Fournier, grande rue, 293 ; Henriette-Augustine Bourron, avenue des Saulées, 119.

